

P REMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

L'INTÉRIM AU PREMIER SEMESTRE 1998 : PRÈS DE 6 % DU VOLUME DE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE

- La progression du travail temporaire s'est poursuivie à un rythme rapide au premier semestre 1998, même si elle s'est légèrement ralentie depuis quelques mois. Le volume de travail s'est accru de 35,4 % par rapport au premier semestre 1997. A ce stade, le développement de l'intérim n'est plus seulement le reflet de l'expansion de l'activité économique. Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à y trouver une modalité permanente de gestion de la main-d'oeuvre.
- C'est dans son bastion principal, l'industrie, que l'intérim progresse le plus. Globalement, sa part dans l'emploi salarié y atteint 5,8 %, mais ce taux de recours culmine à près de 8 % dans l'automobile, les composants et le secteur chimie-caoutchouc-matières plastiques.
- La durée moyenne des missions n'évolue que lentement, mais diffère fortement d'un secteur à l'autre. Elle dépasse 2,2 semaines dans la construction et l'industrie, contre 1,3 semaine dans le tertiaire où plus du tiers des missions n'excèdent pas une journée.
- La prédominance des missions effectuées sur des postes d'ouvriers est toujours aussi forte, puisqu'elles représentent 86 % du volume de travail. En particulier, un sixième du travail ouvrier non qualifié est assuré par des intérimaires.

Amorcée en décembre 1996, la croissance du volume de travail temporaire (1) s'est poursuivie sur un rythme rapide tout au long du premier semestre 1998 : le premier trimestre 1997 se soldait par une progression de 13,9 % par rapport au premier semestre 1996 ; cette augmentation atteignait 31,2 % pour le second semestre 1997 par rapport à la même période de 1996; elle est de 35,4 % au premier semestre 1998 (2). L'intérim a pris dans la dernière période une part considérable dans la reprise de l'emploi. Toujours en glissement annuel, le travail temporaire a «gagné» 38 000 emplois au premier semestre 1997, puis 96 000 au second, et 111 000 enfin au premier semestre 1998.

(1) - Résultats de l'exploitation par la DARES des fichiers UNEDIC des relevés de missions d'intérim établis par les agences de travail temporaire.

(2) - La nécessité de se référer à des taux d'évolution en glissement par rapport à l'année précédente tient au fait que les observations n'ont encore été faites que sur une période trop courte (42 mois, dont les six premiers de rodage du dispositif) pour permettre le calcul de coefficients suffisamment stables de correction des variations saisonnières et des écarts mensuels sur les nombres de jours ouvrés.



Le rythme de croissance s'est toutefois quelque peu ralenti sur les tout derniers mois (graphique 1) même si ce ralentissement est, pour l'heure, fort peu marqué. Le taux de croissance en glissement annuel culminait en effet à 37,8 % pour les six mois d'octobre 1997 à mars 1998 et a donc diminué de deux points sur les trois mois suivants (tableau 1). Cependant, l'examen des données trimestrielles ne révèle pas un ralentissement important au printemps dernier : le deuxième trimestre 1998 s'inscrit encore en augmentation de 33,9 % par rapport au deuxième trimestre 1997.

L'intérim dans l'industrie : nouveau bond en avant

La poussée actuelle du travail temporaire ne résulte pas seulement de facteurs conjoncturels. De nombreuses entreprises, qui ont vu dans l'intérim le moyen de faire face à un développement de leurs carnets de commandes dont elles percevaient mal le caractère durable, y ont trouvé aussi un mode de gestion des ressources humaines à plus long terme. L'augmentation rapide du taux de recours (3) depuis dix-huit mois rend compte de cet infléchissement : au premier semestre 1998, l'intérim représente 2,63 % du volume de travail, contre 1,99 % au premier semestre 1997 et 1,77 % au premier semestre 1996 (voir encadré).

C'est dans l'industrie que ce mouvement est le plus affirmé. L'intérim représente 5,80 % du volume de travail industriel, contre 4,21 % au premier semestre 1997 (tableau 2). Dans trois grands secteurs industriels, le taux de recours approche 8 % : il est de 7,63 % dans l'ensemble « chimie, caoutchouc, matières plastiques », 7,77 % dans

(3) - Le taux de recours se définit, pour un secteur donné, comme le rapport du nombre de postes occupés par des intérimaires au nombre total de postes occupés par des salariés permanents et des intérimaires.

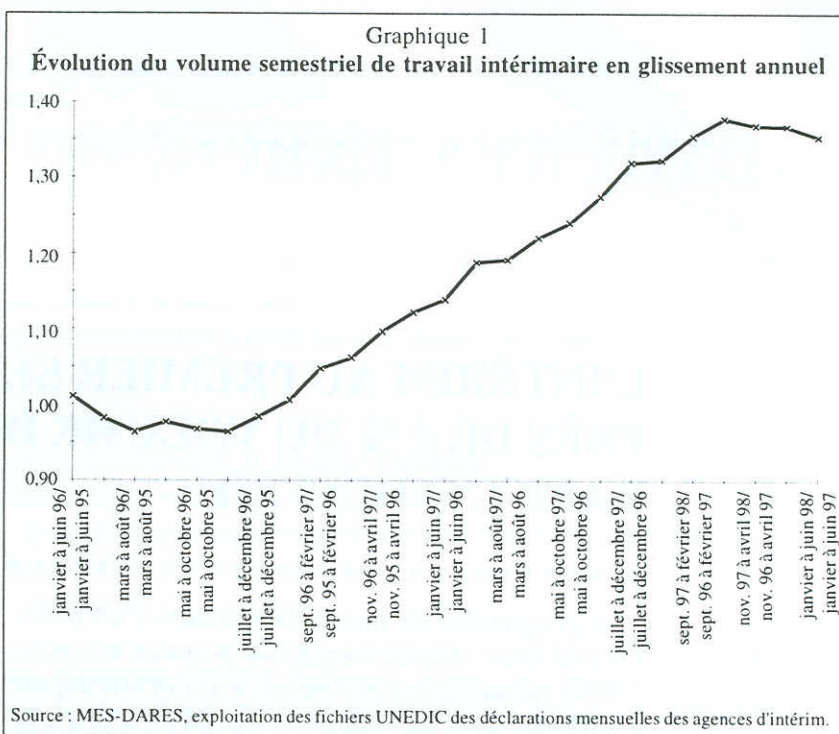


Tableau 1
Contrats conclus, contrats en cours d'exécution et volume de travail en équivalents-emplois temps plein

Période	Contrats conclus dans le semestre	Contrats en cours d'exécution en fin de semestre	Volume de travail en équivalents-emploi temps plein sur le semestre
Premier semestre 1996	3 293 204	342 965	274 521
Premier semestre 1997	3 912 305	363 361	312 710
Premier semestre 1998	4 998 029	511 224	423 283
Taux d'évolution 1997/1996	+ 18,8 %	+ 5,9 %*	+ 13,9 %
Taux d'évolution 1998/1997	+ 27,8 %	+ 40,7 %	+ 35,4 %
Second semestre 1995	3 251 867	211 421	312 142
Second semestre 1996	3 432 976	203 975	308 461
Second semestre 1997	4 450 336	309 174	404 820
Taux d'évolution 1996/1995	+ 5,6 %	- 3,5 %	- 1,2 %
Taux d'évolution 1997/1996	+ 29,6 %	+ 51,6 %	+ 31,2 %

* Le 30 juin 1997 était un lundi. De ce fait, le nombre de contrats en cours à cette date était assez réduit, ce qui fait apparaître une croissance limitée de 1996 à 1997 et très forte de 1997 à 1998.

Source : MES-DARES, exploitation des fichiers UNEDIC des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

les composants électriques et électroniques et 7,93 % dans l'automobile. Dans ce dernier secteur, le taux s'accroît de plus de trois points en un an. Dans les deux autres, tout comme dans les équipements du foyer, les équipements électriques et électroniques et la métallurgie-transformation des métaux, l'augmentation dépasse deux points.

Le recours à l'intérim progresse plus lentement dans les industries agricoles et alimentaires. Il demeure très réduit dans l'habillement-cuir et dans les secteurs de l'énergie. Il n'en demeure pas moins que c'est dans l'industrie que l'usage de l'intérim a le plus augmenté sur un an : + 40,3 % en termes de volume de travail, contre + 24,9 % dans la

Tableau 2
Travail intérimaire par secteur d'activité aux premiers semestres 1997 et 1998

Secteur d'activité en nomenclature NAF	Contrats conclus		Contrats en cours d'exécution		Taux de recours moyen (1)		Volume de travail en équivalents-emploi temps plein	
	au 1 ^{er} semestre 1997	au 1 ^{er} semestre 1998	au 30 juin 1997	au 30 juin 1998	au 1 ^{er} semestre 1997 (2)	au 1 ^{er} semestre 1998	au 1 ^{er} semestre 1997	au 1 ^{er} semestre 1998
Agriculture, sylviculture, pêche	15 776	26 751	998	2 206	0,37	0,67	1 057	1 894
Industries agricoles et alimentaires	451 781	530 706	25 282	33 166	4,86	5,54	26 029	30 411
Industries des biens de consommation	257 294	336 459	24 119	34 192	2,97	4,13	21 656	29 904
Habillement, cuir	15 331	19 397	1 741	2 285	0,86	1,14	1 461	1 849
Édition, imprimerie, reproduction	74 948	91 027	3 368	4 358	1,87	2,28	3 765	4 596
Pharmacie, parfumerie, entretien	81 052	94 415	7 388	9 457	5,06	5,69	7 139	8 249
Industries des équipements du foyer	85 963	131 619	11 622	18 092	4,30	7,03	9 291	15 210
Industrie automobile	94 634	139 884	19 644	31 887	4,79	7,93	13 757	23 490
Industries des biens d'équipement	268 624	342 586	43 446	60 497	4,54	6,19	36 122	50 268
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	23 472	31 372	5 207	7 785	3,66	5,49	4 608	6 866
Équipement mécanique	186 572	226 016	26 753	34 428	5,25	6,60	22 287	28 358
Équipements électriques et électroniques	58 580	85 197	11 486	18 284	3,77	5,84	9 227	15 044
Industries des biens intermédiaires	711 127	954 257	87 069	123 769	4,65	6,70	69 342	101 368
Industrie des produits minéraux	82 246	97 976	7 636	10 109	3,45	4,68	6 244	8 321
Industrie textile	34 965	46 102	4 915	6 634	3,01	4,13	3 907	5 424
Industrie du bois et papier	104 457	131 781	9 861	13 746	4,62	6,12	8 273	10 944
Chimie, caoutchouc, plastiques	206 024	270 790	23 758	34 212	5,38	7,63	19 307	28 061
Métallurgie et transformation des métaux	207 320	297 512	28 745	41 470	4,86	7,25	22 464	34 512
Industrie des composants électriques et électroniques	76 114	110 095	12 155	17 598	5,13	7,77	9 148	14 107
Énergie	20 272	21 853	4 285	4 526	1,81	1,75	3 789	3 960
Production de combustibles et carburants	5 287	5 071	1 066	938	2,30	1,97	981	826
Eau, gaz, électricité	14 985	16 782	3 219	3 588	1,68	1,70	2 809	3 134
Construction	555 734	681 118	68 070	87 778	4,79	6,09	55 384	69 162
Commerce	491 315	596 660	30 879	42 280	1,03	1,31	27 463	34 936
Commerce et réparation automobile	22 455	33 095	2 899	4 719	0,56	0,89	2 101	3 458
Commerce de gros	251 188	301 369	18 129	25 268	1,88	2,35	17 186	21 577
Commerce de détail, réparations	217 672	262 195	9 851	12 294	0,58	0,71	8 176	9 901
Transports	351 936	451 717	19 616	29 288	2,12	2,90	18 189	25 022
Activités financières	32 128	48 324	3 132	5 455	0,61	0,92	3 287	4 805
Activités immobilières	13 493	17 549	1 188	1 764	0,35	0,50	1 093	1 505
Services aux entreprises	447 034	587 677	28 616	43 816	1,14	1,38	27 731	36 135
Postes et télécommunications	15 170	19 229	1 903	2 800	0,43	0,56	1 862	2 448
Conseil et assistance	148 339	189 162	12 948	20 531	1,31	1,59	11 840	15 295
Services opérationnels	278 443	372 965	13 047	19 498	1,26	1,50	13 322	17 581
Recherche et développement	5 081	6 321	718	988	1,96	1,90	705	812
Services aux particuliers	125 148	162 785	3 691	5 121	0,23	0,27	4 134	5 185
Hôtels et restaurants	93 338	125 555	2 650	3 674	0,19	0,25	2 741	3 610
Activités récréatives, culturelles et sportives	22 899	27 292	649	835	0,44	0,44	949	1 047
Services personnels et domestiques	8 911	9 938	392	612	0,26	0,26	444	528
Éducation, santé, action sociale	60 485	81 234	2 375	3 687	0,19	0,28	2 525	3 640
Éducation	16 037	23 228	997	1 687	0,48	0,65	1 125	1 700
Santé et action sociale	44 448	58 007	1 378	2 000	0,12	0,18	1 400	1 940
Administration	15 524	18 469	951	1 792	0,25	0,35	1 151	1 597
Administration publique	4 772	5 656	391	667	0,22	0,29	443	588
Activités associatives et extra-territoriales	10 752	12 814	560	1 125	0,28	0,39	707	1 009
Agriculture	15 776	26 751	998	2 206	0,37	0,67	1 057	1 894
Industrie	1 803 732	2 325 745	203 845	288 036	4,21	5,80	170 696	239 401
Construction	555 734	681 118	68 070	87 778	4,79	6,09	55 384	69 162
Tertiaire	1 537 063	1 964 415	90 448	133 203	0,83	1,07	85 573	112 825
Ensemble des secteurs	3 912 305	4 998 029	363 361	511 224	1,99	2,63	312 710	423 283

(1) - Les taux de recours à l'intérim aux premiers semestres 1997 et 1998 ont été calculés selon la méthode décrite dans l'encadré.

(2) - La série du taux de recours moyen est sujette à des mises à jour qui se traduisent par des corrections marginales. Le taux de recours pour l'ensemble des secteurs au premier semestre 1997 ressortait à 2,02 % selon la publication Premières Synthèses 98.01-N° 02.02.

Source : MES-DARES, exploitation des fichiers UNEDIC des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

construction et + 31,9 % dans le tertiaire. En conséquence, la part de l'industrie dans le volume de travail intérimaire s'est encore accrue (56,6 % après 54,6 %), au détriment de la construction (16,3 % après 17,7 %) et du tertiaire (26,7 % après 27,4 %).

Le second semestre 1997 apparaît à cet égard comme une charnière : dans les années précédentes, le tertiaire prenait une part croissante dans le volume de travail temporaire. Depuis lors, il marque le pas face à l'industrie. Celle-ci a connu une période particulièrement favorable depuis un an, qui lui a permis également d'interrompre la baisse de ses effectifs permanents. Les facteurs structurels sont cependant importants, car la grande industrie a fortement privilégié l'appel au travail temporaire dans la dernière période.

Dans les services, en revanche, la ligne de partage entre le recours à l'intérim et l'embauche en contrat à durée déterminée ne se déplace pas. L'intérim est même pratique-

ment ignoré dans les services aux particuliers, la santé, l'action sociale et les activités d'administration. Le commerce de détail, quant à lui, développe la flexibilité en jouant sur le temps partiel. Au contraire, dans le commerce de gros et les transports, la progression du recours au travail temporaire est très nette. Il atteint notamment 2,90 % dans les transports.

Des missions particulièrement courtes dans le tertiaire

D'une année à l'autre, le nombre de contrats conclus a augmenté moins fortement que le volume de travail temporaire : respectivement + 27,8 % et + 35,4 %. En conséquence, la durée moyenne des missions, observée globalement, s'est quelque peu accrue, passant de

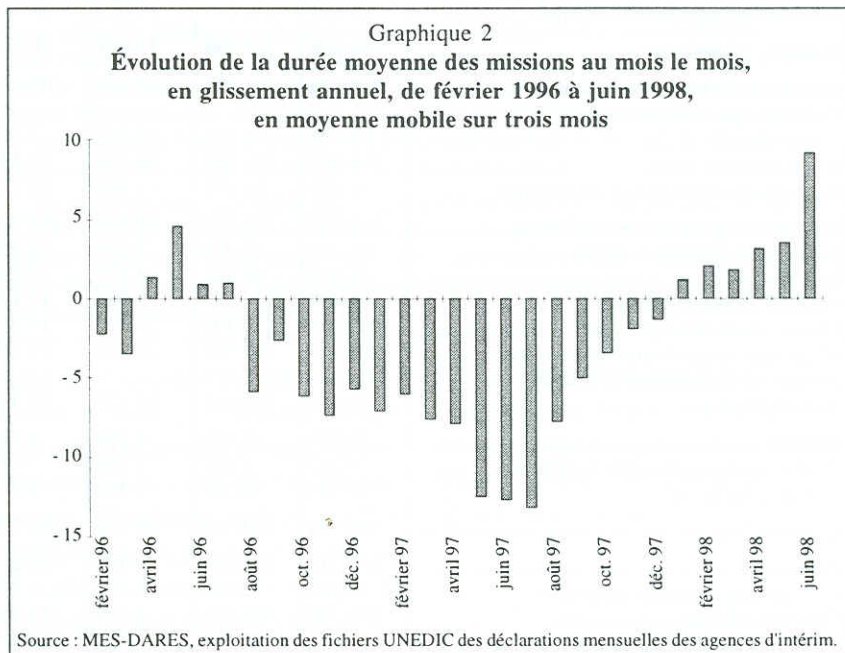


Tableau 3
Répartition des missions par secteur utilisateur selon la durée

	Agriculture, sylviculture, pêche		Industrie		Construction		Tertiaire		Ensemble	
	1 ^{er} sem. 1997	1 ^{er} sem. 1998	1 ^{er} sem. 1997	1 ^{er} sem. 1998	1 ^{er} sem. 1997	1 ^{er} sem. 1998	1 ^{er} sem. 1997	1 ^{er} sem. 1998	1 ^{er} sem. 1997	1 ^{er} sem. 1998
1 jour	19,8	19,7	15,1	14,3	11,3	11,5	36,7	36,6	23,4	23,1
2 jours	12,9	11,7	8,5	8,0	6,9	7,0	12,0	11,8	9,7	9,5
3 jours	8,3	8,1	6,6	6,0	6,1	5,6	7,0	6,7	6,7	6,3
4 jours	6,6	7,9	6,2	7,2	5,1	5,9	5,4	5,8	5,7	6,4
1 semaine	15,0	16,3	22,1	21,7	14,5	14,2	14,8	14,5	18,0	17,7
1 semaine et 1 jour	2,8	2,1	1,9	1,8	2,1	2,0	1,8	1,7	1,9	1,8
1 semaine et 2 jours	2,4	2,3	1,7	1,7	2,4	2,5	1,5	1,5	1,7	1,7
1 semaine et 3 jours	2,4	2,2	2,0	1,8	2,9	2,6	1,4	1,3	1,9	1,7
1 semaine et 4 jours	3,2	2,8	2,5	2,9	3,4	3,9	1,6	1,8	2,2	2,6
2 semaines	8,7	8,3	11,8	11,8	12,2	12,0	6,1	6,1	9,5	9,5
2 à moins de 3 semaines ..	4,4	3,5	3,4	3,2	5,6	5,4	2,3	2,3	3,2	3,1
3 semaines	2,8	2,8	3,4	3,4	5,3	5,3	1,7	1,7	2,9	3,0
3 à moins de 4 semaines ..	2,0	2,0	1,8	1,8	3,3	3,2	1,1	1,1	1,7	1,7
4 semaines	2,0	2,3	2,9	3,2	4,8	5,0	1,3	1,4	2,5	2,7
4 à moins de 9 semaines ..	5,2	5,9	7,0	7,3	11,1	11,1	3,7	3,8	6,2	6,4
9 semaines à moins de 15 semaines	0,8	1,5	2,0	2,3	2,3	2,2	1,1	1,1	1,6	1,8
15 semaines et plus	0,6	0,5	1,2	1,4	0,7	0,7	0,7	0,6	0,9	1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : MES-DARES, exploitation des fichiers UNEDIC des déclarations des agences d'intérim.

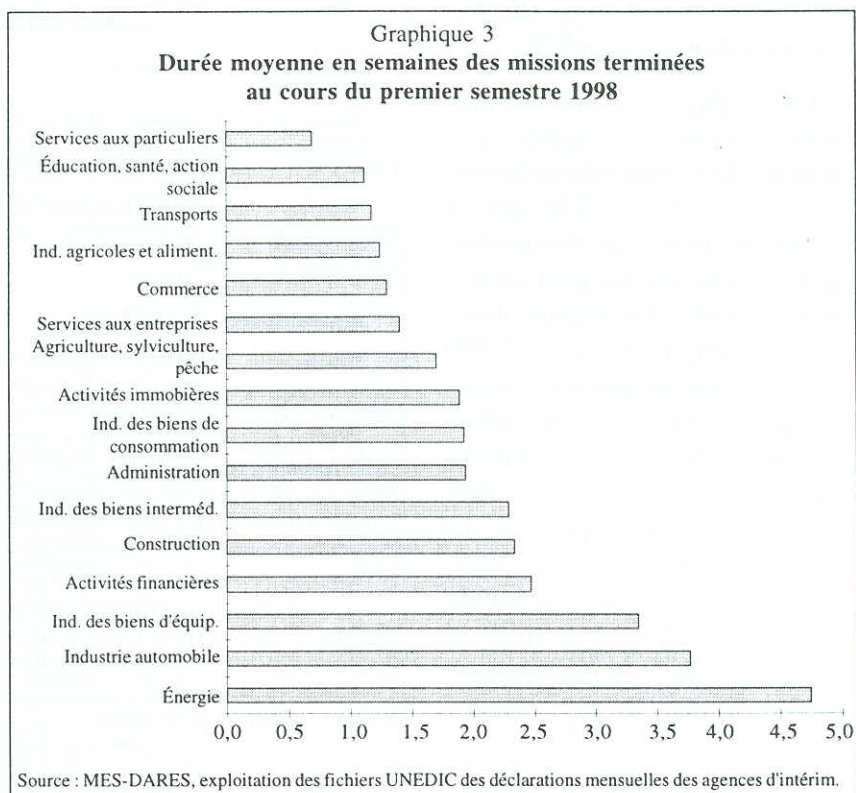
1,78 semaine à 1,83 semaine (graphique 2).

Cette augmentation de la durée moyenne est la résultante de deux évolutions. D'une part, le poids de l'industrie s'accroît ; or les missions y sont plus longues que dans le tertiaire. D'autre part, la durée des missions s'accroît dans chacun des grands secteurs d'activité. Toutefois, l'augmentation est assez réduite pour la construction et le tertiaire, alors qu'elle est notable pour l'industrie où le nombre de contrats ne s'est accru que de 28,9 %.

Dans le tertiaire, la durée moyenne n'excède pas 1,27 semaine, contre 2,24 et 2,34 semaines dans la construction et l'industrie. Les diverses composantes du tertiaire se distinguent peu : la durée moyenne n'atteint deux semaines que dans les activités financières (2,5 semaines). Dans les deux principaux secteurs utilisateurs, transports et commerce, cette durée est de 1,2 et 1,3 semaine. Elle

(4) - Par convention, la durée d'une mission en nombre de jours est arrondie à l'entier supérieur : en particulier, toute mission dure au moins une journée.

(5) - L'information sur la qualification requise pour chaque mission est de qualité inégale : la codification n'est assurée que pour la moitié des missions.



tombe à 0,7 semaine dans les services aux particuliers. L'industrie présente au contraire des différences très accusées : de 1,3 semaine dans l'agro-alimentaire, on passe à 3,4 dans les biens d'équipement, 3,8 dans l'automobile et 4,8 dans l'énergie (graphique 3).

Les missions du tertiaire se concentrent sur des durées inférieures

à une semaine : 37 % ne durent qu'une journée au plus (4) et 61 % durent moins d'une semaine. A l'opposé, 14 % des missions dans la construction durent plus d'un mois. On observe, pour les durées de missions, un attrait pour les « chiffres ronds ». Une mission sur quatre dure une journée, 18 % durent une semaine et 10 % durent deux semaines (tableau 3).

Tableau 4
Volume de travail en équivalents-emplois temps plein par grand secteur d'activité selon la qualification

Secteurs	Cadres			Professions intermédiaires			Employés		
	1 ^{er} sem. 1997	1 ^{er} sem. 1998	Évolut. 1 ^{er} sem. 1997/1998	1 ^{er} sem. 1997	1 ^{er} sem. 1998	Évolut. 1 ^{er} sem. 1997/1998	1 ^{er} sem. 1997	1 ^{er} sem. 1998	Évolut. 1 ^{er} sem. 1997/1998
Agriculture	1	1	n.s.	30	53	73,86	59	72	22,49
Industrie	1 097	1 784	62,67	10 032	12 898	28,57	6 313	9 462	49,89
Construction	151	250	65,52	1 725	2 240	29,83	683	994	45,51
Tertiaire	1 082	1 582	46,18	8 981	10 161	13,14	14 312	20 292	41,78
Ensemble	2 340	3 619	54,63	20 851	25 329	21,48	21 401	30 791	43,88
Secteurs	Ouvriers qualifiés			Ouvriers non qualifiés			Ensemble		
	1 ^{er} sem. 1997	1 ^{er} sem. 1998	Évolut. 1 ^{er} sem. 1997/1998	1 ^{er} sem. 1997	1 ^{er} sem. 1998	Évolut. 1 ^{er} sem. 1997/1998	1 ^{er} sem. 1997	1 ^{er} sem. 1998	Évolut. 1 ^{er} sem. 1997/1998
Agriculture	383	709	84,81	584	1 060	81,60	1 057	1 894	79,21
Industrie	51 708	73 715	42,56	101 546	141 543	39,39	170 696	239 401	40,25
Construction	42 101	51 293	21,83	10 598	14 435	36,21	55 384	69 162	24,88
Tertiaire	28 535	38 214	33,92	32 662	42 576	30,35	85 573	112 825	31,85
Ensemble	122 728	163 931	33,57	145 390	199 614	37,30	312 710	423 283	35,36

Source : MES-DARES, exploitation des fichiers UNEDIC des déclarations des agences d'intérim.

L'intérim : un sixième du travail ouvrier non qualifié

En volume de travail, les missions d'ouvriers non qualifiés représentent 200 000 emplois en équivalents temps plein (5). Ce résultat est très proche de celui que fournit l'enquête Emploi réalisée par l'INSEE en mars 1998 (190 000 emplois). Cette enquête évalue à 1 202 000 le nombre total de postes d'ouvriers non qualifiés dans le secteur privé. La part de l'intérim dans l'emploi ouvrier non qualifié oscille donc autour de 16 %, soit à peu près une personne sur six. Par comparaison, l'intérim occupe une place limitée dans l'emploi ouvrier qualifié, de l'ordre de 5 %. Pour les autres catégories de qualifications, cette part est encore bien plus réduite.

Au cours des années précédentes, la part des missions d'ouvriers non qualifiés augmentait au détriment des missions d'ouvriers qualifiés. Cette fois, l'augmentation du volume de travail est du même ordre pour ces deux catégories d'ouvriers (tableau 4). Dans l'industrie et le tertiaire, les missions qualifiées progressent plus forte-

MÉTHODOLOGIE

Dispositif :

Chaque mois, les agences d'intérim établissent et adressent à l'UNEDIC un relevé de l'ensemble des missions réalisées au cours du mois. La DARES reçoit chaque mois de l'UNEDIC un fichier des missions déclarées par les agences de travail temporaire.

Parmi les données figurent, entre autres, le secteur économique et un identifiant de l'établissement utilisateur, la qualification demandée pour la mission ainsi que les dates de début et de fin de la mission.

Informations disponibles :

Chaque mois, la DARES dénombre les contrats d'intérim qui ont commencé dans le mois et les contrats en cours d'exécution au dernier jour ouvré. Elle procède ensuite au calcul de la durée moyenne des missions et du volume de travail en équivalents-emplois à temps plein. Ce volume est calculé en rapportant le volume total de travail effectué dans le cadre d'une mission au volume de travail effectué par une personne travaillant à temps plein. Le volume global de travail temporaire est réparti par activité économique de l'établissement utilisateur et par qualification requise. Les résultats départementaux, régionaux et nationaux du mois M sont disponibles en Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP) à la fin du mois M+2.

Trimestriellement, la DARES affine l'analyse de la répartition des contrats conclus, des contrats en cours en fin de mois (secteurs utilisateurs, qualifications, sexe, âge) ainsi que celle du volume de travail en faisant intervenir les principales caractéristiques de la mission. Les données d'un trimestre sont diffusées aux DRTEFP en même temps que celles du dernier mois du trimestre considéré.

ment. S'il se confirme dans les périodes à venir, ce rééquilibrage pourrait souligner la banalisation croissante du recours au travail temporaire. D'ailleurs, même si elles demeurent marginales, les missions de cadres connaissent toujours le développement le plus rapide. Le travail temporaire reste toutefois essentiellement un travail ouvrier.

Les qualifications ouvrières représentent ainsi 71,6 % du volume de travail intérimaire dans le tertiaire, 89,9 % dans l'industrie et 95 % dans la construction.

*Pierre-Alain AUDIRAC,
Colette JOURDAIN
(DARES).*

LE CALCUL DU TAUX SECTORIEL DE RECOURS A L'INTÉRIM

Pour un secteur économique, quelle est la contribution de l'intérim au travail global ?

Première difficulté, les agences de travail temporaire omettent parfois de préciser, sur le relevé des missions, quelle est l'activité économique (le code APE) de l'établissement utilisateur. Ce sont environ 7 % des missions qu'il faut réimputer assez arbitrairement en faisant l'hypothèse qu'elles se répartissent comme les autres selon le secteur d'activité. Il est envisagé de procéder à un appariement avec le répertoire Sirène sur les données annuelles afin de retrouver le code APE de chaque établissement concerné. Cela ne résoudra que partiellement le problème : deux fois sur cinq, quand le relevé ne mentionne pas le code APE, il ne mentionne pas non plus l'identifiant Siret.

A ce stade, le mode de calcul le plus correct du taux de recours serait de rapporter, pour chaque secteur, le volume de travail intérimaire au volume de travail total. Mais, si le premier terme est connu grâce à la série DARES-UNEDIC, le second ne l'est pas. On ne dispose pas de chiffres sur le volume de travail total des différents secteurs classés selon la nomenclature NAF : les données de la Comptabilité Nationale sont établies selon l'ancienne nomenclature NAP ; les sources administratives (UNEDIC, URSSAF), tout comme l'enquête ACEMO du Ministère de l'emploi et de la solidarité, attribuent le même poids d'une unité à chaque salarié permanent ; quant à l'enquête Emploi de l'INSEE, son échantillon, pour important qu'il soit, ne permet pas un classement représentatif des salariés selon le secteur détaillé.

L'ancien mode de calcul consistait à rapporter le nombre de contrats en cours au dernier jour de la période considérée à l'effectif salarié du secteur à la même date.

Une critique de détail en premier lieu : il est désormais préférable de définir le taux non comme :

$$\text{Taux} = \frac{\text{Nombre de contrats en cours à la date } t}{\text{Effectif salarié permanent à la date } t}$$

$$\text{mais comme Taux} = \frac{\text{Nombre de contrats en cours à la date } t}{\text{Nombre de contrats en cours à la date } t + \text{Effectif salarié permanent à la date } t}$$

De plus en plus, en effet, l'intérim déborde son acception initiale de remplacement de salariés absents. Face aux pointes saisonnières d'activité et aux surcroûts momentanés de commandes, le travail intérimaire intervient «en plus» et non «à la place» du travail permanent.

Plus délicate est la question de l'homogénéité de la formule de calcul. Le dénominateur majore fortement le «volume de travail instantané» global puisque le taux de temps partiel des salariés permanents n'est pas pris en compte. Au numérateur, le nombre de contrats majore lui aussi le volume de travail intérimaire instantané : une partie des missions durent moins d'une journée ou prennent fin en milieu de journée, et une partie des intérimaires travaillent à mi-temps. Or la confrontation de ces deux coefficients de majoration ne peut être faite de façon rigoureuse. Tout dépend de la place du travail à temps partiel dans l'activité considérée. On peut penser que, dans l'industrie et la construction, cette place est réduite, aussi bien pour les missions d'intérim que pour les emplois permanents. Il n'en va pas de même pour le tertiaire, où le temps partiel est très fréquent, ce qui concerne vraisemblablement aussi l'intérim : tel manutentionnaire sera convoqué pour quelques heures de travail seulement. Plus d'une mission dans le tertiaire sur trois dure au plus une journée, contre une sur sept dans l'industrie et une sur neuf dans la construction. Cela n'est d'ailleurs pas sans conséquences sur le calcul des équivalents temps plein, puisque, par convention, aucune mission portée sur les relevés UNEDIC n'est censée durer moins d'une journée : le volume de travail intérimaire attribué au tertiaire est à coup sûr significativement majoré. En définitive, la solution la plus séduisante, qui serait de rapporter les équivalents temps plein UNEDIC-DARES à des données des DADS en volume de travail, ne poserait pas que des problèmes d'actualisation de cette dernière source : on aboutirait à une surestimation du taux de recours du tertiaire.

La critique de fond avait trait au caractère instantané de la mesure : l'observation était concentrée sur un seul jour, le dernier de la période. On ne savait plus, en définitive, quelle était la période que l'on cherchait à qualifier : s'agissait-il ici du premier semestre, ou du deuxième trimestre, ou du mois de juin, ou de la dernière semaine du semestre ? Qui plus est, cette mesure ponctuelle était soumise à la conjoncture et à la saisonnalité propres au moment considéré. Elle était différente, enfin, selon que le dernier jour de la période était, par exemple, un lundi ou un vendredi.

En définitive, afin de donner une certaine «épaisseur» à la mesure, on a retenu le mode de calcul suivant :

$$\text{Taux} = \frac{c}{c + s}$$

pour le 1^{er} trimestre :

c = moyenne des contrats en cours à la fin de chaque mois, de décembre à mars. Plus précisément :

$$c = (Cdéc + 2Cjanv + 2Cfév + Cmars) / 6$$

s = moyenne des effectifs à la fin de chaque trimestre encadrant la période (ici au 31 décembre et au 31 mars) :

$$s = (Sdéc + Smars) / 2$$

pour le 1^{er} semestre :

c = moyenne des contrats en cours à la fin de chaque mois, de décembre à juin. Plus précisément :

$$c = (Cdéc + 2Cjanv + 2Cfév + 2Cmars + 2Cavr + 2Cmai + Cjuin) / 12$$

s = moyenne des effectifs à la fin de chaque trimestre encadrant la période (ici au 31 décembre, au 31 mars et au 30 juin) :

$$s = (Sdéc + 2Smars + Sjuin) / 4$$

pour l'année :

c = moyenne des contrats en cours à la fin de chaque mois, de décembre à décembre :

$$c = (Cdéc + 2Cjanv + 2Cfév + \dots + 2Coct + 2Cnov + Cdéc) / 24$$

s = moyenne des effectifs à la fin de chaque trimestre encadrant la période (ici au 31 décembre, au 31 mars, au 30 juin, au 30 septembre et au 31 décembre) :

$$s = (Sdéc + 2Smars + 2Sjuin + 2Ssept + Sdéc) / 8$$

Encore faut-il disposer, toujours par souci d'homogénéité, de données brutes (non CVS) au dénominateur comme au numérateur. Or l'estimation trimestrielle UNEDIC de l'emploi salarié n'est fournie que sous deux formes : série CVS corrigée du biais (absence des établissements de moins de 10 salariés dans la statistique trimestrielle) d'une part ; série brute non corrigée d'autre part.

Il convient donc d'estimer chaque effectif brut trimestriel corrigé du biais.

On fait l'hypothèse que la correction de biais se fait par application d'un facteur multiplicatif constant quel que soit le trimestre. La moyenne des coefficients saisonniers étant, sur une année, égale à l'unité, la constante de correction de biais est égale au rapport, sur l'ensemble des huit derniers trimestres connus, des données CVS corrigées (CVSC) aux données brutes non corrigées (BNC) :

$$cb = \frac{\text{Somme des CVSC de septembre 1996 à juin 1998}}{\text{Somme des BNC de septembre 1996 à juin 1998}}$$

On en déduit la série S des effectifs bruts à utiliser. Par exemple, pour décembre :

$$Sdéc = BNCdéc \times cb$$

Enfin, il est nécessaire de compléter les données UNEDIC au dénominateur :

- en retenant, pour l'agriculture, le nombre de salariés agricoles estimé par l'INSEE. Cet effectif est relativement stable, aux alentours de 265 000 personnes ;
- en ajoutant les effectifs des établissements publics industriels et commerciaux, ainsi que ceux de la Poste et de France Télécom qui, désormais, peuvent faire appel à l'intérim.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Daniel Lepasant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES : 1 an (52 n°) : 665 F - Europe : 700 F - Autres pays : 715 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.